

Placement

Bientôt l'exonération fiscale des bons d'Etat ?

Les Belges ne spéculeraient pas contre leur propre pays ! » Telle est la conviction du député François Belot (MR) qui, avec son collègue Bert Anciaux (SP.A), s'apprête à déposer une proposition de loi visant à exonérer de précompte les intérêts perçus sur les bons d'État.

Car les Belges sont riches – leur patrimoine financier dépasse les 900 milliards d'euros – et peu endettés. Mais l'État ne fait pratiquement plus appel à eux pour se financer. Le dernier emprunt d'État grand public, le « Philippe XVII », avait été lancé en 1995. Et l'encours des bons d'État, émis depuis à destination des particuliers, est de 4 milliards, soit à peine plus d'un pour cent de la dette.

Car l'État se finance essentiellement auprès des professionnels – et, de plus en plus, des étrangers. Il y a une bonne dizaine d'années, 85 % de la dette belge étaient détenus par des résidents. Aujourd'hui, 55 % de la dette sont dans des mains étrangères. Et on a vu, avec la crise dans la zone euro, que les étrangers sont moins fidèles et exigent, à la moindre mauvaise nouvelle, une prime de risque.

La proposition de loi devrait être déposée au début mars

L'idée a donc germé chez Didier Reynders d'inciter les Belges à acheter des bons d'État. Le ministre des Finances est parti d'un constat très simple : les comptes d'épargne débordent (210 millions d'euros y dorment). On pourrait étendre l'exonération du précompte mobilier (pour les intérêts jusqu'à 1.770 euros) dont profite le livret aux bons d'État, affirmait-il récemment, dans un entretien au *Soir*. Depuis, il a chargé l'Agence de la dette d'étudier la question.

Les députés Belot et Anciaux ont donc pris la balle au bond et travaillé à la rédaction d'une proposition de loi. « Le plus difficile est de rendre cela compatible avec le droit européen », nous expliquait mardi François Bellot, affirmant que le texte devrait être déposé au début du mois de mars. ■

D. B.